

No d'activité : 101432

Les lésions tendineuses et ligamentaires

Lundi 19 octobre 2026 de 12:00 à 13:00



Webinaire



Président de séance

Dre Isabelle Paradis

L'INSCRIPTION EN LIGNE est OBLIGATOIRE pour TOUS les participants via le site de l'AMOM : www.amom.net.

Ce webinaire est OUVERT À TOUS (omnipraticiens et autres professionnels de la santé) de l'ÎLE de MONTRÉAL. Des frais peuvent s'appliquer aux non-membres de l'AMOM. Si des frais s'appliquent, ils seront indiqués juste au-dessus du bouton « Je m'inscris ».

Message des organisateurs

Pour tous les médecins omnipraticiens, qu'ils soient membres de l'AMOM, de l'AMCSLCQ ou qu'ils ne fassent partie d'aucune association, l'inscription aux formations se fait sur le site www.amom.net en cliquant sur l'onglet « Formations » à la page d'accueil.

Si vous n'avez pas encore de compte en ligne, il sera nécessaire d'en créer un. Comme la création du compte se fait sur le site de l'AMOM, assurez-vous de bien choisir le bon libellé dans le menu déroulant (« membre » ou « non-membre ») et de remplir le formulaire.

Compétences

- ✓ Expert en médecine familiale
- ✓ Érudit

Spécialités

- ✓ Douleur
- ✓ Médecine physique et réadaptation
- ✓ Orthopédie
- ✓ Urgence et soins intensifs

Horaire

12:00 - 13:00 Les lésions tendineuses et ligamentaires

Dr Pierre Collin, omnipraticien

Objectifs

Les lésions tendineuses et ligamentaires

Au terme de cette conférence, le participant sera en mesure de:

- Explorer le monde des blessures des tissus mous
- Discuter de l'approche thérapeutique usuelle
- Identifier les indications de l'utilisation d'autres types d'injections dans les lésions des tissus mous, notamment l'acide hyaluronique

Évaluation



Une fois l'activité terminée, veuillez l'évaluer à partir de ce code QR. Vous recevrez également un lien après l'activité.

Accréditation

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 1,00 heure(s) d'activité reconnues au sens du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ, soit 1,00 heure(s) de catégorie A et 0,00 heure(s) de catégorie B (AEEP). Le Code d'éthique en DPC du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Pendopharm- Division de Pharmascience Inc.

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>